

Procès-verbal de l'assemblée générale de l'association Bougeons Tous !

26 juin 2009 à 19H à la Maison des Associations à Semécourt

Conformément à l'article 8 des statuts de l'association Bougeons Tous !, ses membres ont été convoqués un mois avant l'assemblée par voie d'affichage sur toutes les portes de la Maison des Associations de Semécourt et par convocation écrite remise contre émargement à tous les adhérents présents aux différentes activités durant les quatre semaines précédant l'assemblée.

Le 26 juin 2009 à 19 H, Claude MIO, Président de l'association, constate la présence de 72 membres adhérents dont 22 sont représentés par des procurations dûment établies et signées.

La présence de 72 membres sur les 236 de l'association qui ont été inscrits au moins à un trimestre à l'une ou plusieurs activités des trois activités proposées par Bougeons Tous ! au titre de la saison 2008/2009 est conforme à l'article 8 des statuts qui prévoit : "***pour que l'assemblée générale puisse valablement délibérer la présence d'un quart de ses membres, présents ou représentés disposant de la voix délibérative est nécessaire.***"

Aussi l'Assemblée peut valablement se tenir et délibérer sur les diverses propositions qui feront l'objet de discussions.

Claude MIO souhaite la bienvenue aux participants et présente le déroulement de l'assemblée générale, à savoir :

- rapport moral et d'activité
- présentation du rapport financier par la Trésorière de l'association
- présentation des conclusions par le vérificateur au comptes
- discussion et mis au vote de l'assemblée des différents rapport
- détermination du montant des cotisations des adhérents au titre de la saison 2009/2010.
- présentation des projets relatifs à la création de deux nouvelles activités au sein de l'Association
- questions diverses évoquées par les adhérents de l'association

I – Rapport moral et d'activité

Le Président décrit et commente les tableaux joints en annexe et faisant état des points suivants :

- Planning des activités proposées par l'association
- Répartition des effectifs de l'association en fonction des activités pratiquées, des lieux de résidence et des catégories d'âges en distinguant hommes et femmes

II – Rapport financier

Sylviane CLERC, Trésorière de l'Association présente le compte de résultats au titre de la saison 2008/2009. Celui-ci est joint au présent procès-verbal. Sylviane CLERC présente et commente les principaux postes de dépenses et de recettes.

Au total les recettes représentées et les dépenses s'établissent à . Aussi le bénéfice pour l'exercice 2008/2009 ressort à

A la suite de cette présentation, Daniel VAILLANT, vérificateurs aux comptes, a indiqué que le Comité de l'Association avait mis à sa disposition une semaine avant la tenue de l'Assemblée générale le compte de résultats présenté par la trésorière ainsi que les différentes pièces comptables justificatives. Il a pu exercer sa mission sans aucune difficulté et n'a décelé aucune anomalie dans les différents éléments comptables et financiers qui lui ont été communiqués.

A la suite du rapport du vérificateur aux comptes, le président propose de soumettre aux votes des adhérents les rapports d'activités et financier. Aucune remarque n'est formulée et les deux rapports sont approuvés et votés à l'unanimité.

Au titre de la saison 2009/2010, Daniel VAILLANT accepte s'assurer la mission de vérificateur aux comptes et sera rejoint un adhérent qui se propose d'assurer également les fonctions de vérificateur aux comptes. Il s'agit de Louis BOLZINGER.

Les deux vérificateurs n'exercent aucune fonction au sein du Comité de l'Association.

III – Détermination du montant des cotisations saison 2009/2010

Compte tenu du niveau des bénéfices résultant de la gestion de la saison 2008/2009, le Comité propose aux adhérents de ne pas procéder à une augmentation des cotisations pour la saison suivante.

A l'unanimité les adhérents présents approuvent cette décision.

IV – Création de nouvelles activités au titre de la saison 2009/2010

Compte tenu des disponibilités horaires de la Maison des Associations et après accord de la municipalité, le comité propose d'ajouter au planning existant deux nouvelles activités à compter de septembre 2009 :

- un cours de renforcement musculaire le jeudi matin de 10 H 15 à 11 H 30. Cette activité est destinée aux personnes plus particulièrement disponibles en matinée.

- Un cours d'aïkido-misogi-bien être avec deux séances hebdomadaires le mercredi de 17 à 18 H 30 et le dimanche de 10 H à 12 H.

Cette activité est mise en place en partenariat avec le club d'Aïkido de Norroy le Veneur, dont l'enseignant, Philippe MALIGOI, dispensera également les cours à Bougeons Tous !

Les deux clubs seront autonomes et le partenariat devrait permettre aux adhérents des deux structures de participer indifféremment à l'ensemble des cours proposés sur les deux sites.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun autre sujet n'étant évoqué, le Président remercie les adhérents pour leur participation à l'Assemblée Générale et les invite au nom du Comité à continuer les échanges autour du verre de l'amitié.

Semécourt, le 28 juin 2009

Le Président,

La Secrétaire,